

Plan pauvreté : quelles déclinaisons en Seine-Maritime ?

Intervention de Sophie HERVE

Le Plan pauvreté annoncé à la rentrée par le Président de la République, repose sur des intentions louables.

Des intentions que, cependant, nous ne pouvons pas qualifier d'objectifs, tant que nous n'aurons pas la certitude que l'ensemble des moyens publics et notamment budgétaires, ne seront déployés pour mettre un terme à ce fléau social et sociétal dans l'un des pays les plus riches au monde.

Certaines mesures semblent aller dans le bon sens, car elles prolongent des dispositifs existants qui ont fait la preuve de leur efficacité, ou correspondent à des attentes de la part des associations de lutte contre la pauvreté :

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le renforcement du dispositif « Territoires zéro chômeur », les mesures sur la petite enfance, et celles pour prévenir le décrochage scolaire ou encore l'extension de la « Garantie jeunes »...

Nous nous méfions cependant beaucoup de la philosophie libérale qui guide toutes les réformes engagées par ce gouvernement et que nous retrouvons dans ce plan.

Elles se traduisent toutes, sous couvert d'une prétendue simplification, par un rationnement des moyens publics, des services publics, des agents publics.

Quant aux associations, les chiffres parlent d'eux même, depuis le début du présent quinquennat : 25.000 associations ont disparu.

Le budget de l'Etat demeure dirigé prioritairement en faveur des foyers les plus aisés et des grandes entreprises qui visiblement n'ont pas besoin de ces cadeaux pour crouler sous les bénéfices.

Servir les plus riches ne crédibilise pas franchement cette volonté présidentielle affichée de réduire la pauvreté, surtout lorsque l'on se souvient ce que pense ce président, des aides sociales qui coûtent un pognon de dingue.

Cette philosophie globale très « macronienne » que j'évoquais plus haut, transpire dans ce plan, avec la nécessité sous entendu de remettre tout le monde sur le « chemin du travail » et la volonté de lutter contre « l'assistanat ».

En oubliant qu'une partie de nos concitoyens ne peuvent pas exercer une activité professionnelle permanente. Et en oubliant surtout de dire que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté.

Pour notre collectivité en charge des solidarités, les conséquences de ces annonces vont entraîner des bouleversements.

Il en est ainsi par exemple du Revenu Universel d'Activité appelé à regrouper, à compter de 2020, différentes prestations de solidarité et, au moins : le RSA, les aides au logement et la prime d'activité.

Les travaux dit techniques de ce RUA ont été engagés le 14 mars et une grande concertation est annoncée d'ici quelques semaines.

Nous verrons bien s'il s'agit, ou non, de faire valider des décisions déjà prises.

On connaît la chanson !

Ou si, pour une fois, ce gouvernement saura conduire une réelle co-construction d'une réforme en s'appuyant notamment sur les départements et les associations.

Nul doute que notre collectivité saura se faire entendre pour que la simplification annoncée ne vienne pas, au final, faire des économies, en excluant une partie des ayant droits actuels, en les exposant à de fortes pressions, ou encore en baissant le niveau d'accompagnement par rapport au niveau actuel, tout dispositif additionné en fonction de la situation particulière des usagers.

Et, bien entendu, pour que notre collectivité, les départements en général, ne viennent pas supporter le poids de l'addition des vœux présidentiels. Parce que ça, on a déjà donné aussi du temps des précédents présidents...